Infos pratiques CCAS

Retrouvez les informations pratiques sur le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Gradignan : actions, horaires, localisation.

Le CCAS

La mise en œuvre de la politique solidaire et d'actions sociales menées par la Ville de Gradignan relève du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS est un établissement public municipal. Il procède à l'accompagnement social des personnes en difficulté et anime des actions globales de prévention, d'insertion et d'orientation.

Il instruit les demandes d'aides sociales légales prévues pour les seniors, les personnes handicapées et celles bénéficiaires du RSA. Le CCAS intervient également dans le cadre de l'aide sociale facultative et permet l'octroi d'aides ponctuelles délivrées après accord des membres de la Commission Permanente.

Horaires d'ouverture du CCAS

> Lundi: 13h-19h

> Mardi, mercredi, jeudi: 8h-16h

> Vendredi: 11h-16h

CONTACT

SOLIDARITÉS - SENIORS - HANDICAP

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Hôtel de Ville - Atrium Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

J 0556756571

Courriel





MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues CS 50105 33173 Gradignan cedex

Téléphone : +33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES : » le lundi de 13h à 19h » du mardi au vendredi de 8h à 16h » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)